

# LA POSTILLONNE OLYMPIQUE DE LONGJUMEAU

## SECTION GV FITNESS

### REGLEMENT INTERIEUR

- 1- L'adhésion à la section GV FITNESS entraîne l'acceptation du présent règlement intérieur.
- 2- Pour adhérer à la section, il faut obligatoirement fournir un dossier complet, qui comprend :
  - ✦ Une feuille de renseignements dûment remplie.
  - ✦ Un certificat médical de moins de 3 mois précisant obligatoirement: Fitness et/ou Aquagym (pour les nouveaux adhérents uniquement, le certificat médical étant désormais valable 3 ans).
  - ✦ 1 photo d'identité pour les anciens adhérents, 2 photos pour les nouveaux.
  - ✦ 2 enveloppes timbrées à votre nom et adresse (si pas d'adresse mail).
  - ✦ Le paiement de la cotisation : 112 € par chèque (possibilité de paiement en 2 fois) à l'ordre du POL GV, en espèces ou chèques ANCV.

Tout dossier incomplet sera refusé.

- 3- Les inscriptions auront lieu **uniquement** aux dates suivantes :

(RAPPEL : JOURNEE DES ASSOCIATIONS LE DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2017)

- Réinscriptions : Samedis 24 Juin 2017 de 9h30 à 15h30 au stade (salle de réception au-dessus des tribunes Labejoff)
- Toutes inscriptions : Samedi 16 septembre 2015 2017 de 9h30 à 15h30 à la salle Bretten (face au commissariat)  
**Aucun dossier d'inscription ne sera pris pendant les cours.**

- 4- L'âge minimum pour s'inscrire est de **14 ans**. Tout adhérent mineur doit être accompagné par une personne majeure.
- 5- Aucune séance d'essai n'est autorisée.
- 6- Les non-adhérents et les enfants ne sont pas autorisés ni à assister aux cours.
- 7- Les adhérents participant le lundi au cours de 18h00 à 19h00, ne peuvent en aucun cas participer au 2<sup>ème</sup> cours de 19h00 à 20h00.
- 8- Tout matériel utilisé pendant les cours doit être rangé correctement à la fin des cours.
- 9- **Matériel personnel à apporter**: un ruban élastique et/ou des poids (selon les cours, se renseigner lors de l'inscription), une serviette pour protéger les tapis de gymnastique, et pour les cours en piscine, une douche avec savon avant d'entrer dans les bassins et le port d'un BONNET DE BAIN (obligatoire).
- 10- Afin de ne pas gêner les personnes participant au cours précédent le vôtre, il est demandé de patienter à l'extérieur de préférence ou à l'entrée du gymnase en évitant de faire du bruit et de claquer les portes.  
Les téléphones portables ne doivent pas être utilisés pendant les exercices.  
Par respect pour les professeurs et les adhérents, veuillez respecter les horaires.
- 11- **LA CARTE EST OBLIGATOIRE À TOUS LES COURS**. Durant l'année, des contrôles de cartes seront effectués ; l'adhérent devra présenter la carte remise lors de son inscription. **SANS cette dernière, il ne pourra pas participer au cours.**
- 12- Toute demande de remboursement sera refusée.
- 13- Aucun changement de nom de titulaire n'est autorisé.
- 14- Les créneaux horaires sont susceptibles d'être modifiés, suite à la réunion annuelle des plannings avec le responsable des Sports de la Mairie.
- 15- Des cours pourront être organisés pendant les vacances scolaires, en fonction des disponibilités des professeurs et de l'accord de la Mairie pour l'utilisation du gymnase. **Le remplacement d'un professeur absent sera assuré dans la mesure du possible. Il ne s'agit en aucun cas d'une obligation.**
- 16- **Toute personne manquant de respect aux professeurs, aux membres du bureau (bénévoles) ainsi qu'aux adhérent(e)s se verra passible d'une exclusion temporaire ou définitive dans le cadre des activités du club.**